

Rapport synthèse sur le projet de Stratégie gouvernementale de développement durable

Introduction	3
Consultation publique en ligne	3
Synthèse des commentaires et recommandations formulés lors de la consultation publique sur le projet de Stratégie gouvernementale de développement durable.....	3
Position générale des participants face au projet de stratégie.....	3
Réponses des participants aux questions 1 et 2 : Quels sont les points forts du projet de Stratégie et quelles sont vos suggestions pour l'améliorer ?	4
Énoncé de vision et portée du projet de Stratégie.....	4
Mécanismes et moyens de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation.....	5
Commentaires et recommandations sur les orientations définies dans le projet Stratégie.....	7
Orientation 1 Informer, sensibiliser, éduquer, innover.....	8
Orientation 2 Réduire et gérer les risques pour améliorer la santé, la sécurité et l'environnement	9
Orientation 3 Produire et consommer de façon responsable.....	10
Orientation 4 Accroître l'efficacité économique	11
Orientation 5 Répondre aux changements démographiques	12
Orientation 6 Aménager et développer le territoire de façon durable.....	13
Orientation 7 Sauvegarder et partager le patrimoine collectif	14
Orientation 8 Favoriser la participation à la vie collective	15
Orientation 9 Prévenir et réduire les inégalités sociales.....	16
Commentaires et recommandations sur le projet de Plan d'action de développement durable du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP)	16
Réponses des participants à la question 3 : Quelles actions pourriez-vous engager pour appuyer sa mise en œuvre?17	
1. Adopter des comportement de production et consommation responsable	17
2. Participer aux efforts de sensibilisation et d'éducation au développement durable	17
3. S'engager dans des activités de concertation.....	17
Réponses des participants à la question 4 : Comment peut-il favoriser l'intégration des actions des partenaires de la société québécoise? et autres commentaires.....	18
1. Assurer un soutien financier adéquat pour les activités de développement durable	18
2. Adopter davantage de mesures fiscales incitatives et prohibitives.....	18
3. Tenir le public informé du suivi de la consultation et de la mise en œuvre de la stratégie	19
Conclusion.....	19
Participants à la consultation publique sur le projet de Stratégie gouvernementale de développement durable	20

Introduction

Le 2 octobre 2007, la ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs dévoilait le projet de stratégie de développement durable du gouvernement du Québec et annonçait la tenue d'une consultation publique en ligne ainsi que d'une commission parlementaire sur ce projet. Les consultations publiques se sont déroulées du 2 octobre au 12 novembre 2007 inclusivement.

Durant cette période 185 documents (mémoires, questionnaires et documents) ont été transmis à la Commission des transports et de l'environnement. Les participants, les citoyens et les organismes, ont fait valoir leurs opinions et communiqué leurs recommandations sur le projet de stratégie. Par ailleurs, 31 organismes, issus de tous les secteurs de la société, ont été entendus lors des travaux de la commission qui se sont déroulés du 17 octobre au 8 novembre 2007. La commission a adopté plusieurs recommandations lors d'une session de travail qui a eu lieu le 14 novembre 2007. La liste des participants à la consultation publique est jointe en annexe.

CONSULTATION PUBLIQUE EN LIGNE

Le 2 octobre 2007, la Commission des transports et de l'environnement de l'Assemblée nationale a lancé une consultation en ligne sur le projet de Stratégie gouvernementale de développement durable (« la stratégie »). Les citoyens et les organismes qui souhaitaient transmettre leurs commentaires ont pu répondre en ligne à quatre questions ou faire parvenir un document présentant leur position sur le sujet.

Dans le cadre de cet exercice les participants ont été invités à répondre aux questions suivantes concernant le projet de stratégie :

1. Quels en sont les points forts?
2. Quelles sont vos suggestions pour l'améliorer?

3. Quelles actions pourriez-vous engager pour appuyer sa mise en œuvre?
 4. Comment peut-il favoriser l'intégration des actions des partenaires de la société québécoise?
- Autres commentaires sur le projet de stratégie.

Sans couvrir l'ensemble des recommandations formulées, ce rapport relève les faits saillants et les principales tendances, opinions et préoccupations qui se dégagent des documents analysés. Toutefois, toutes les recommandations émises durant la période de consultation publique ont été enregistrées dans une base de données qui est sous la responsabilité du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs.

Synthèse des commentaires et recommandations formulés lors de la consultation publique sur le projet de Stratégie gouvernementale de développement durable

POSITION GÉNÉRALE DES PARTICIPANTS FACE AU PROJET DE STRATÉGIE

Les commentaires et les recommandations recueillis au cours de cette consultation publique sont variés. Certains intervenants ont abordé la Loi sur le développement durable, les notions et les obligations dont elle est porteuse. D'autres, en adoptant une approche globale, ont traité de la stratégie, de la vision sur laquelle elle repose, des orientations retenues et des mécanismes de mise en œuvre proposés. D'autres encore ont porté leur attention sur les actions à entreprendre afin d'atteindre les objectifs identifiés et sur la capacité de l'État à mesurer les progrès accomplis dans cette voie.

L'un des premiers constats que permet de dresser l'analyse de l'information colligée est que le projet de stratégie reçoit, de façon générale, l'appui des participants. Pour la plupart, ceux-ci jugent que le

Rapport synthèse sur le projet de Stratégie gouvernementale de développement durable

gouvernement s'est doté des moyens qui lui permettront d'intégrer les principes et pratiques d'un développement durable au sein de ses processus administratifs (Ville de Montréal, Université Laval, Associations touristiques régionales associées du Québec, entre autres).

Globalement, les commentaires émis soulignent les efforts investis par le gouvernement dans l'élaboration du document. Principalement, les participants :

- adhèrent aux 9 orientations proposées;
- reconnaissent la pertinence de couvrir les volets environnementaux, sociaux et économiques par les orientations et les objectifs retenus;
- souhaitent que le gouvernement se donne les moyens nécessaires (financiers et administratifs) pour atteindre les objectifs fixés et pour en rendre compte;
- soulignent positivement le fait que la stratégie ait une portée gouvernementale et sociétale.

La stratégie est perçue comme le moteur de la démarche entreprise afin d'instaurer un nouveau cadre de gestion au sein de l'administration publique. En ce sens, le discours des participants est centré sur l'importance d'atteindre les objectifs fixés. Les propos rappellent constamment que la démarche gouvernementale sera jugée sur la base des actions entreprises à cette fin. À cet égard, diverses approches ont été proposées au gouvernement afin de bonifier le projet de stratégie. Elles sont exposées dans la section suivante.

RÉPONSES DES PARTICIPANTS AUX QUESTIONS 1 ET 2 : QUELS SONT LES POINTS FORTS DU PROJET DE STRATÉGIE ET QUELLES SONT VOS SUGGESTIONS POUR L'AMÉLIORER ?

Les éléments traités dans cette section :

- Énoncé de vision et portée du projet de Stratégie
- Mécanismes et moyens de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation :
 1. Appuyer les orientations de la stratégie par un portrait de la situation
 2. Prendre en compte les 16 principes de développement durable
 3. Doter le gouvernement d'outils d'évaluation en matière de développement durable
 4. Identifier des priorités et assurer la cohérence des actions de l'administration publique
 5. Développer les indicateurs de développement durable
- Commentaires et recommandations sur les orientations proposées dans le projet stratégie

*

Énoncé de vision et portée du projet de Stratégie

D'abord, il faut relever le caractère ambivalent du discours des intervenants concernant la vision énoncée dans le document de consultation. Certains d'entre eux ont suggéré au gouvernement de la reformuler jugeant son caractère ambigu en raison, notamment, de la place centrale qu'y tient la notion de qualité de vie qui, pour plusieurs, porte à interprétation (Équiterre, entre autres). Pour d'autres, la vision énoncée éloigne le gouvernement de son premier but, instaurer de nouvelles pratiques au sein de l'administration publique (Conseil patronal de l'environnement du Québec, entre autres).

D'un autre côté, plusieurs intervenants ont signifié être en accord avec la vision retenue. Ils ont insisté également sur la nécessité de donner à la stratégie, non seulement par la vision exprimée mais aussi par les objectifs fixés, une portée suffisamment grande pour permettre aux

citoyens et aux organisations non gouvernementales d'y inscrire leurs actions et pour les inciter à agir (Réseau québécois des villes et villages en santé, Centre de recherche en développement territorial de l'Université du Québec à Chicoutimi, Ville de Longueuil, entre autres). En ce sens, certains ont formulé le souhait que la stratégie interpelle dès maintenant par ses objectifs les organismes municipaux, scolaires, les établissements de santé et de services sociaux – éventuellement assujettis aux obligations de la Loi sur le développement durable – ainsi que les organisations œuvrant dans le secteur privé (Central des syndicats du Québec / Établissements verts Brundtland et Coalition contre les ateliers de misères, entre autres).

Mécanismes et moyens de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation

La création d'un poste de sous-ministre adjoint au développement durable au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, l'obligation faite aux ministères et aux organismes publics de rédiger des plans d'action afin de contribuer à l'atteinte des objectifs de la Stratégie, et de rendre compte annuellement des résultats ainsi atteints dans leur rapport de gestion, la nomination d'un commissaire au développement durable chargé de présenter annuellement à l'Assemblée nationale un rapport sur les progrès accomplis par l'administration publique ainsi que l'engagement de l'Institut de la statistique du Québec dans le processus d'élaboration des indicateurs de développement durable ont été perçus comme des initiatives significatives qui permettront à l'administration publique d'accomplir des progrès. Différents intervenants s'étant prononcés sur ce sujet ont reconnu le sérieux de la démarche gouvernementale (O. Boiral et J. Edwards, entre autres).

Des suggestions ont cependant été formulées afin de bonifier l'approche retenue par le gouvernement. Elles peuvent être regroupées ainsi :

1. Appuyer les orientations de la stratégie par un portrait de la situation

Des participants ont insisté sur la nécessité d'inclure dans le projet de stratégie des bilans ou des états de situation justifiant le choix des orientations et des objectifs retenus. Ils ont notamment souligné l'importance d'établir ce point de départ pour apprécier les progrès accomplis au moment où le gouvernement entamera la révision de la stratégie. Également, il a été mentionné que de tels bilans devraient permettre de bonifier le projet de stratégie en facilitant l'identification de cibles pour chacun des objectifs proposés. Il a été recommandé d'effectuer cet exercice et d'en diffuser les résultats dans les meilleurs délais. En outre, il est souhaité que ces informations alimentent les travaux visant l'élaboration de la première liste d'indicateurs de développement durable qui sera adoptée d'ici la fin de l'année 2008 (ENvironnement JEUnesse, Commissaire au développement durable, Association québécoise pour l'évaluation d'impact, Solidarité rurale du Québec, entre autres).

2. Prendre en compte les 16 principes de développement durable

Plusieurs participants ont traité des principes de développement durable dans leur document. Parmi les commentaires et recommandations formulés à ce sujet, ils ont mentionné trouver dans le projet de stratégie des exemples concrets d'application de ces principes. Certains ont souligné positivement les modifications apportées à la définition de quelques principes – équité et solidarité sociale, efficacité économique et participation et engagement de même que l'ajout du principe de subsidiarité – à la suite des consultations publiques sur le *Plan de développement durable du Québec* tenues en 2005 (Réseau québécois de villes et villages en santé, entre autres).

Par ailleurs, des intervenants ont suggéré au gouvernement de hiérarchiser les principes que ce soit en priorisant le principe de précaution ou les principes de nature environnementale et sociale relativement aux principes économiques (Réseau québécois des groupes écologistes, entre autres). Dans une perspective comparable, certains ont formulé le souhait, généralement de manière implicite, que le gouvernement revoie la définition du développement durable inscrite dans la Loi sur le développement durable de manière à affirmer la primauté de l'environnement en tant que condition d'un développement qui soit durable, le développement social et individuel comme l'objectif à atteindre et l'économie en tant que moyen au service de cet objectif (Chaire de responsabilité sociale et de développement durable de l'Université du Québec à Montréal et Conseil québécois du Loisir, entre autres).

3. Doter le gouvernement d'outils d'évaluation en matière de développement durable

D'autre part, certains participants ont interrogé le gouvernement sur l'intégration des 16 principes de développement durable aux décisions qui seront prises par les ministères et organismes publics. Dans cette perspective, les principes ont été qualifiés d'« *instrument de cohérence fort* » (Solidarité rurale du Québec). Suivant cette idée, des participants ont rappelé au gouvernement qu'il doit se doter des outils nécessaires, dont des grilles d'analyse et des guides, afin d'inciter les ministères et organismes publics à inclure les principes dans leurs processus décisionnels. Dans cette optique, il a été demandé au gouvernement d'effectuer, à grande échelle, une évaluation formelle de ses interventions qui s'appuie soit sur les 16 principes de développement durable soit sur des considérations environnementales (analyse de durabilité, évaluation environnementale stratégique – EES, etc.) particulièrement lors de l'élaboration de politiques, de programmes ou en amont de grands projets, (Centre québécois de

développement durable, Association québécoise pour l'évaluation d'impact, Nature Québec, entre autres).

4. Identifier des priorités et assurer la cohérence des actions de l'administration publique

À diverses reprises, des intervenants ont insisté sur la nécessité que les actions des ministères et organismes publics convergent vers des buts communs. Ils en ont fait une condition de succès de la démarche gouvernementale. Conséquemment, ces intervenants ont jugé que la diversité des champs d'intervention couverts par le projet de stratégie risquait de compromettre l'efficacité de l'action gouvernementale en dispersant les efforts. Des participants ont affirmé que le projet de stratégie contenait trop d'objectifs ou qu'il était difficile de voir « la stratégie » dans la stratégie (Barreau du Québec). D'autres ont mentionné que les objectifs proposés étaient vagues par rapport aux cibles à atteindre. C'est pourquoi, de manière à mobiliser les énergies des ministères et organismes publics vers des cibles communes, il a été recommandé au gouvernement d'identifier des orientations et des objectifs prioritaires parmi ceux proposés. De surcroît, plusieurs ont suggéré de préciser des cibles et d'identifier des indicateurs pour circonscrire de manière plus précise les objectifs et faciliter le suivi et l'évaluation des résultats. L'effet mobilisateur que peut avoir ce type d'exercice sur les acteurs engagés dans la démarche a été mentionné. (Y. Péloquin, Équiterre, Syndicat de la fonction publique du Québec, Centre québécois de développement durable, entre autres).

De même, afin d'assurer la cohérence des interventions gouvernementales les unes par rapport aux autres et le partage des expériences entre les ministères et les organismes, des participants (Fonds d'action québécois pour le développement durable, entre autres) ont signifié l'intérêt pour le gouvernement de nommer au sein de chaque organisation publique une personne

de haute autorité en tant que responsable de la mise en œuvre de la démarche de développement durable. Dans le même esprit, il a été suggéré d'identifier et de former des relayeurs au sein des ministères et des organismes gouvernementaux afin de créer des canaux d'échanges voués au partage des savoirs et des savoir-faire développés dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie. Également des recommandations ont été formulées à l'effet de :

- mettre en place un système de reconnaissance des meilleurs résultats et des meilleures pratiques afin de favoriser l'émulation entre les ministères et les organismes gouvernementaux;
- sensibiliser et former les employés de la fonction publique afin qu'ils soient en mesure de contribuer, par leur travail, à l'atteinte des objectifs de la stratégie ;

en ce sens, que les ministères et organismes publics associent leurs employés au processus d'élaboration des plans d'action de développement durable.

5. Développer les indicateurs de développement durable

Les indicateurs de développement durable sont un mécanisme de suivi important puisqu'ils permettront, à terme, de mesurer les progrès accomplis à l'échelle du Québec en cette matière. Pour ce motif, les intervenants ont insisté pour qu'ils soient adoptés le plus tôt possible.

Dans un souci d'efficacité, il a été suggéré au gouvernement d'utiliser des indicateurs existants pour dresser la première liste d'indicateurs de développement durable afin éviter de « *réinventer la roue avec de nouveaux indicateurs* » (C. Caron). Certains intervenants ont également recommandé au gouvernement de retenir des indicateurs qui puissent être utilisés pour illustrer les réalités régionales notamment de manière à faire valoir la différence entre les milieux urbains et ruraux. Afin que le Québec soit en mesure d'évaluer ses résultats en regard des progrès accomplis ailleurs, d'autres ont suggéré au gouvernement de

retenir des indicateurs compatibles avec ceux utilisés à l'échelle canadienne et internationale (Conseil du patrimoine de Montréal, Chaire en paysage et environnement de l'Université de Montréal et Chaire UNESCO en paysage et environnement, entre autres).

Enfin, des participants ont insisté pour que le gouvernement effectue les travaux d'élaboration de la liste d'indicateurs en collaboration avec des experts externes au gouvernement (Table des partenaires du développement social de Lanaudière, Conseil régional de l'environnement Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine, entre autres). Tous les intervenants qui se sont prononcés sur le sujet se sont dits satisfaits que la première liste d'indicateurs de développement durable qui sera adoptée par le gouvernement soit l'objet d'une consultation publique d'ici la fin de l'année 2008.

Outre ces commentaires, il est important de rappeler le fait déjà mentionné que des participants ont vu d'un bon œil l'engagement de l'Institut de la statistique du Québec dans ces travaux.

Commentaires et recommandations sur les orientations définies dans le projet Stratégie

De manière générale, et malgré le souhait que des priorités soient établies, les participants ont reconnu la valeur des 9 orientations définies dans le projet de stratégie et, de ce fait, la pertinence de couvrir les volets environnementaux sociaux et économique par les objectifs retenus. Dans cet esprit, des commentaires et des recommandations ont été formulés pour chacune des 9 orientations.



Orientation 1 Informer, sensibiliser, éduquer, innover

Les intervenants ont reconnu l'information, la sensibilisation, l'éducation et l'innovation comme les piliers de la démarche gouvernementale. Sur ce point, le commentaire de la Centrale des syndicats du Québec / Écoles vertes Brundtland est représentatif : *« cette orientation devrait traverser l'ensemble de la démarche entreprise par le gouvernement du Québec en faveur du développement durable. [...] C'est par l'éducation et la formation continue que les principes de développement durable entreront dans les moeurs et dans les pratiques quotidiennes. »*

Suivant ce commentaire, un nombre important de recommandations a été formulé faisant état des actions que devrait privilégier le gouvernement sous le couvert de cette orientation (Association québécoise pour l'éducation relative à l'environnement, Fonds d'action québécois pour le développement durable, Fonds d'investissement en développement durable, Union des producteurs agricoles, Union des municipalités du Québec, entre autres). Principalement, elles peuvent être regroupées de la manière suivante :

- faire de l'orientation 1 une priorité gouvernementale;
- intervenir par le biais de programmes ou d'activités d'information et de formation sur les principes et pratiques liés au développement durable autant au sein de l'administration publique que de la société, dont les organisations du secteur privé;
- que le gouvernement fasse connaître ses engagements en matière de développement durable à l'ensemble de la population;
- doter le gouvernement de mécanismes lui permettant d'être au fait des expériences qui contribuent à la mise en oeuvre de la stratégie au Québec;
- répertorier et faire connaître les initiatives menées au Québec, gouvernementales ou non, afin d'encourager le développement de partenariats et la collaboration entre des organisations externes au gouvernement et le gouvernement du Québec;
- soutenir les projets et pratiques liés au développement durable dans différents secteurs (affaires municipales, agriculture, transport, innovation organisationnelle, etc.) et créer des réseaux d'échanges afin de favoriser le partage des expériences;
- former les élus municipaux, de même que les intervenants locaux et régionaux, et leur fournir les outils nécessaires afin qu'ils puissent contribuer à la démarche gouvernementale;
- intégrer dans les cursus scolaires un volet « éducation au développement durable »;
- faire du soutien aux entreprises technologiques actives dans le secteur des technologies propres et des énergies renouvelables l'un des objectifs prioritaires de la stratégie;
- soutenir la recherche fondamentale visant une meilleure connaissance des écosystèmes (capacité de support des écosystèmes, écotoxicologie, impact des modes de consommation et de production sur les milieux naturels et sur la santé, etc.).



Orientation 2 Réduire et gérer les risques pour améliorer la santé, la sécurité et l'environnement

Les commentaires et recommandations formulés relativement à l'orientation 2 visent particulièrement l'application des principes de prévention et de précaution tels que définis dans la Loi sur le développement durable. En outre, le thème de l'information et de la formation est inhérent à la majorité des recommandations émises. Le commentaire du Conseil régional de l'environnement de la Gaspésie-Iles-de-la-Madeleine résume les propos tenus sur ce sujet : *« Il est essentiel de passer du mode de gestion de crise, en réaction, à celui d'une gestion proactive, en prévention. Ceci s'applique à tous les secteurs, tant à l'environnement et à la santé qu'au transport et à la réglementation. »* Également, les participants rappellent au gouvernement que la santé des populations humaines est indissociable de la santé des écosystèmes qui entretiennent la vie.

Parmi les recommandations particulières émises pour cette orientation (Carrefour action municipale et famille, Réseaux québécois des femmes

en environnement, Groupe de promotion pour la prévention en santé - GP²S, Association Habitat Montréal, entre autres) :

- faire de l'adoption de saines habitudes de vie, en particulier chez les jeunes un objectif prioritaire;
- sensibiliser la population et, en particulier les jeunes, aux bienfaits d'une alimentation saine et écologique, notamment en développant des projets visant à intégrer des produits issus de l'agriculture soutenue par la communauté et biologiques dans les services alimentaires institutionnels (à titre d'exemple, en milieux scolaires);
- reconnaître les entreprises qui travaillent à la prévention et à la promotion de la santé en milieu de travail et qui adoptent des pratiques organisationnelles favorables à la santé de leurs employés;
- faire de la protection de l'environnement un critère dans les processus décisionnels du gouvernement;
- définir l'exposition aux polluants comme une préoccupation prioritaire à intégrer dans les démarches de prévention.



Orientation 3 Produire et consommer de façon responsable

Le thème de la consommation et de la production responsable est perçu comme une orientation incontournable du projet de Stratégie. Sa pertinence et son importance ont été soulignées à plusieurs reprises. Il s'agit d'un champ d'action qui fait image, auquel les intervenants associent des gestes à la portée de chacun. En ce sens, les commentaires et recommandations émis sous le couvert de l'orientation 3 font état de la responsabilité partagée des producteurs et des consommateurs de même que de l'importance pour le gouvernement d'agir en partenariat avec des organisations non gouvernementales afin de développer chez la population des comportements responsables en cette matière.

Quant aux thèmes couverts sous cette orientation, certains intervenants ont souligné positivement le fait que le gouvernement

fasse état dans le document de consultation de l'importance d'adopter des pratiques économiquement viables qui soient également responsables d'un point de vue social et environnemental (Coalition québécoise contre les ateliers de misère, Équiterre, UPA de l'Abitibi-Témiscamingue, entre autres). Toutefois, on déplore que les préoccupations sociales inhérentes aux pratiques de production et de consommation responsables soient absentes des objectifs proposés. Dans un sens comparable, certains participants ont souligné que les objectifs 6 à 10 qui découlent de cette orientation ne reflètent pas l'ensemble des idées et principes énoncés dans l'orientation.

Parmi les recommandations particulières formulées par les intervenants (Coalition québécoise contre les ateliers de misère, Réseau québécois des femmes en environnement, Équiterre, Mouvement des caisses Desjardins, Environnement JEUnesse, Génie-Vert, entre autres), on retrouve les suivantes :

- inclure les notions de responsabilité sociale et d'acquisitions socialement responsables dans les libellés des objectifs appropriés;
- assurer la mise en place d'une Politique d'Achat Responsable (PAR) pour chaque ministère et organisme gouvernemental s'appliquant aux fournisseurs et sous-traitants;
- que les premières années de mise en œuvre de la stratégie servent à revoir l'ensemble des pratiques sur le plan de l'approvisionnement, de l'efficacité énergétique, de la gestion des matières résiduelles et des transports et que les employés de l'État soient impliqués dans cette démarche;
- intégrer la notion de réduction à la source dans les politiques d'acquisitions écoresponsables du gouvernement;
- dans les prochaines années, établir un pourcentage minimum de culture biologique sur les terres agricoles du Québec et assurer la distribution des produits biologiques locaux.



Orientation 4 Accroître l'efficacité économique

Pour la majorité des intervenants qui se sont prononcés sur le sujet, l'orientation 4 propose un ensemble d'outils économiques efficaces afin d'inciter producteurs et consommateurs à agir de manière responsable.

On retrouve parmi les recommandations particulières formulées par les intervenants s'étant intéressés à cette orientation (Conseil patronal en environnement du Québec, Chantier de l'économie sociale, Environnement JEUnesse, Fédération des chambres de commerce du Québec, Conférence régionale des élus de la Montérégie Est, entre autres) :

- dans une perspective d'information et de sensibilisation, révéler les externalités associées aux biens de consommation pour inciter les consommateurs à adopter des comportements responsables (par exemple, inscrire sur chaque produit les renseignements

expliquant les impacts de sa fabrication sur l'environnement et la société);

- mettre en place un programme de remboursement des coûts associés à la certification biologique pour les producteurs;
- que la stratégie renforce la reconnaissance de l'économie sociale, de ses acteurs comme partenaires face aux enjeux de développement et intègre des mesures de soutien à l'économie sociale dans les politiques de développement;
- accroître l'accès au capital pour des entrepreneurs sociaux qui choisissent la voie du développement durable;
- que le gouvernement adopte une approche réglementaire permettant de tenir compte des spécificités régionales et sectorielles des entreprises;
- que le gouvernement adopte des critères d'investissements conformes aux principes de développement durable;
- que le gouvernement fasse la promotion des entreprises responsables;
- que la Bourse de Montréal devienne hôte d'un marché canadien des émissions de carbone;
- qu'une agence d'analyse économique soit créée pour l'évaluation de projets majeurs sur le modèle du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement.



- bonifier les programmes de santé destinés aux familles (visant notamment le soutien aux mères et les services de garde);
- qu'une réflexion soit menée sur l'élaboration de mesures incitatives, notamment de nature fiscale, afin de favoriser le retour des retraités sur le marché du travail (inclure des objectifs reliés à la rareté anticipée de la main-d'œuvre);
- favoriser l'accueil des immigrants en régions afin de pallier la dévitalisation des municipalités périphériques.

Orientation 5 Répondre aux changements démographiques

Les principaux commentaires émis au sujet de l'orientation 5 s'articulent autour des facteurs qui favorisent la vie familiale, le développement régional et l'immigration (Collectif du Bas-Richelieu, Direction de la santé publique et de l'évaluation de Chaudière-Appalaches, entre autres).

Parmi les commentaires et recommandations formulés sous le couvert de l'orientation 5 :

- que le gouvernement du Québec instaure une politique-cadre de conciliation travail-famille et que les acteurs concernés soient consultés;
- constituer un fonds national, correspondant à un pourcentage de la masse salariale dédié à la réalisation d'actions favorisant la conciliation travail et famille;



Orientation 6 Aménager et développer le territoire de façon durable

Les commentaires et recommandations formulées, démontrent qu'il s'agit d'un thème liant les orientations de la stratégie. En effet, comme le souligne l'organisme Solidarité rurale du Québec

« [...] l'occupation des territoires : embrasse l'enjeu de la démographie et ses implications différentes selon les régions; concerne l'aménagement et le développement intégré des territoires; questionne les disparités sociales et économiques d'un point de vue territorial; fait appel à une vision renouvelée de la gouvernance territoriale selon le principe de subsidiarité [...]. L'occupation durable des territoires doit être au cœur de la stratégie gouvernementale de développement durable, dans une optique d'une mobilisation des communautés et des milieux locaux pour prendre en charge leur développement de façon durable ».

Ainsi, plusieurs intervenants ont suggéré de faire de l'aménagement et du développement du territoire une orientation prioritaire, entre autre parce qu'elle est parmi les orientations les mieux à même de favoriser la mise en œuvre de projets à caractère intersectoriel.

Parmi les commentaires et suggestions formulées (Fédération québécoise des municipalités, Union des municipalités du Québec, Conférence Régionale des élus de la Chaudière-Appalaches, Regroupement des organismes de bassin versant du Québec, Association des aménagistes régionaux du Québec), entre autres :

- reconnaître le rôle des organismes municipaux dans la mise en œuvre d'un développement durable et soutenir leurs actions visant l'intégration des principes et pratiques associés au développement durable dans leur processus de gestion;
- que le gouvernement travaille en collaboration avec les organismes municipaux afin de développer les outils nécessaires à cette fin;
- que le gouvernement tienne davantage compte du principe de subsidiarité lors de l'élaboration de politiques et de programmes;
- que le paysage devienne un élément incontournable de la stratégie;
- soumettre le développement urbain à l'écoconditionnalité;
- que la stratégie prévoit des mesures de transition permettant aux régions de moderniser leur économie dans une perspective de diminution de l'intensité écologique et de maximisation des retombées sociales.

On pourrait ajouter à cette liste plusieurs remarques liées au transport, à l'urbanisme (problématique de l'étalement urbain), à la planification stratégique, aux Agendas locaux 21 ainsi qu'à l'importance de mettre de l'avant dans la stratégie la différence entre les milieux ruraux et urbain.



Orientation 7 Sauvegarder et partager le patrimoine collectif

La question de la protection et de la mise en valeur du patrimoine culturel et naturel a été abordée à plusieurs reprises sous le couvert des différentes orientations de la stratégie.

De manière générale, les participants se disent en accord avec les objectifs regroupés sous cette orientation. Certains ont salué l'ajout de préoccupations liées à la coopération internationale parmi ceux-ci (Centrale des syndicats du Québec / Écoles vertes Brundtland). Au nombre des commentaires et suggestions particuliers concernant le volet conservation du patrimoine culturel et scientifique (Institut québécois de la biodiversité, Chaire en paysage et environnement de l'Université de Montréal / Chaire Unesco en paysage et environnement de Montréal, Paysages estriens, entre autres), il faut signaler :

- que la stratégie inclue un engagement visant l'adoption de mesures pour assurer la protection et la mise en valeur des

collections de spécimens et autres bases de données d'histoire naturelle;

- que la protection du patrimoine culturel passe, entre autres, par la préservation des paysages du territoire québécois.

Parmi les suggestions formulées relativement à la protection et à la mise en valeur du patrimoine naturel (Regroupement québécois des groupes écologistes, Environnement JEUnesse, Regroupement national des conseil régionaux de l'environnement, Syndicat de la fonction publique du Québec, entre autres), il faut signaler :

- intégrer la notion de respect de la capacité de support des écosystèmes dans les politiques et programmes gouvernementaux;
- que le gouvernement se dote des moyens nécessaires pour voir au respect des législations environnementales;
- que le gouvernement porte à 12 % d'ici 2012 la part des aires protégées dans chacune des régions écologiques du Québec et protège les espaces verts et les milieux humides en milieu urbain, périurbain et agricole.



Orientation 8 Favoriser la participation à la vie collective

Le projet de Stratégie fait une place importante non seulement au thème de l'engagement des citoyens dans leur communauté, mais aussi à la prise en compte de leurs positions dans les processus décisionnels. Conséquemment, un grand nombre de commentaires et de recommandations ont été formulés à ce sujet (Environnement JEUnesse, Regroupement des organismes de bassins versant du Québec, Chaire de responsabilité sociale et de développement durable de l'Université du Québec à Montréal, Ordre des Agronomes du Québec, entre autres). Les intervenants souhaitent notamment :

- que le gouvernement développe un indicateur d'engagement citoyen;
- que le gouvernement favorise la présence des jeunes au sein des débats sur le développement durable et s'assure de leur engagement lors de l'élaboration de politiques et de plans d'action touchant au développement durable;

- que le gouvernement envisage la création d'une table de concertation public-privé qui serait un lieu d'échange sur les meilleures pratiques en matière de développement durable;
- que le gouvernement prévoie des mesures afin de favoriser l'adoption d'approches intersectorielles pour la mise en œuvre de la stratégie, de même que des mécanismes d'animation et de formation, dans chaque région du Québec, afin de favoriser l'engagement des citoyens dans cette démarche;
- que le gouvernement soutienne le travail des organismes de bassin versant comme tables de concertation régionale permettant un engagement de tous les acteurs de l'eau (citoyens, secteurs communautaire et institutionnel, municipal, économique et industriel) dans leur communauté;
- que l'engagement social soit encouragé par des mesures incitatives. Il est recommandé notamment que le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, en collaboration avec le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, accorde des bourses d'études aux élèves qui se démarquent par leur engagement social et environnemental.



Orientation 9 Prévenir et réduire les inégalités sociales

Globalement, les participants ayant commenté cette orientation adhèrent aux objectifs qui y sont associés. Ils rappellent au gouvernement que combattre la pauvreté est l'une des premières cibles fixées dans le document Action 21 adopté lors du Sommet de la terre tenu à Rio de Janeiro au Brésil en 1992.

Au nombre des recommandations particulières associées à cette orientation (Collectif des entreprises d'insertion du Québec, Équiterre, entre autres) les participants souhaitent :

- ajouter une dimension internationale à l'orientation 9 ;
- que l'importance de développer le logement social figure dans la stratégie ;
- que le gouvernement prenne en considération des facteurs contribuant à réduire l'empreinte écologique dans le secteur du logement lors de l'élaboration de politiques, stratégies et programmes visant à améliorer le niveau et la qualité de vie des plus démunis;
- que la stratégie mentionne que la qualité du milieu dans lequel vivent les individus peut être un facteur d'inégalités;

- que le nombre de parcours en entreprise d'insertion soit augmenté et que ce modèle d'entreprise soit développé dans toutes les régions du Québec.

COMMENTAIRES ET RECOMMANDATIONS SUR LE PROJET DE PLAN D'ACTION DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DU MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DES PARCS (MDDEP)

La majorité des commentaires émis lors de la consultation publique visent le projet de Stratégie gouvernementale de développement durable. Parmi les participants qui se sont exprimés sur le projet de Plan d'action de développement durable du MDDEP (Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique, Regroupement des organismes de bassin versants, Coalition québécoise contre les ateliers de misères, Environnement Mont Tremblant, entre autres), certains se sont montrés satisfaits à l'issue de l'exercice. Ils ont jugé que les actions décrites dans le plan permettront au ministère d'atteindre de meilleurs résultats à l'échelle locale. Par ailleurs, d'autres ont signalé que le projet présenté comportait peu d'engagements nouveaux, alors que de tels engagements auraient été nécessaires pour illustrer la volonté de changement telle que véhiculée dans le projet de stratégie et la Loi sur le développement durable. On retrouve parmi les recommandations émises au sujet du projet de plan d'action du MDDEP :

- que le plan d'action soit plus précis dans sa version finale afin que les gestes soient assez spécifiques pour être évalués à l'aide d'indicateurs ;
- que la prise en compte des 16 principes de développement durable se reflète davantage dans le document notamment quant à l'objectif *Favoriser l'adoption de pratiques écoresponsables dans les activités quotidiennes de gestion de l'Administration.*

RÉPONSES DES PARTICIPANTS À LA QUESTION 3 : QUELLES ACTIONS POURRIEZ-VOUS ENGAGER POUR APPUYER SA MISE EN ŒUVRE?

La question 3 visait à connaître le degré d'intérêt des Québécois, des groupes et des individus à l'égard de la démarche de développement durable entreprise par le gouvernement. En effet, chacun est interpellé par ce projet de société comme en témoignent ces propos :

« Tant que chacun attendra l'autre pour le voir prendre les mesures concrètes conduisant à un mode de vie plus durable, tant que les individus tiendront les corporations responsables sans agir eux-mêmes, les progrès se feront de plus en plus lents alors que la situation devient de plus en plus urgente. » (Conseil des entreprises de services environnementaux)

À ce titre, il était pertinent d'interroger les participants sur leur volonté de s'engager dans une démarche de développement durable. Les pistes d'engagement identifiées, et les engagements qu'ils ont pris, sont regroupés sous les trois thèmes qui suivent.

1. Adopter des comportement de production et consommation responsable

Pour un grand nombre d'organismes et d'individus, le développement durable passe d'abord par des comportements de consommation et de production respectueux de l'environnement et des droits humains. À ce titre, des participants ont énoncé leur engagement à réduire le volume de leurs achats, à acheter davantage de produits fabriqués dans de respect de l'environnement et des personnes ou, encore, à diffuser des connaissances sur ce sujet. Certains organismes qui s'engagent sur cette voie :

- Collectif des entreprises d'insertion du Québec
- École Mgr A. M. Parent
- Fédération des producteurs de porcs du Québec
- Mouvement des Caisses Desjardins

- Table des partenaires du développement social de Lanaudière
- Université Laval

2. Participer aux efforts de sensibilisation et d'éducation au développement durable

La sensibilisation et l'éducation relative au développement durable font partie des priorités d'action d'un grand nombre de participants. Plusieurs se disent engagés dans ce type d'activités, d'autres envisagent de le faire à court terme. Ainsi, on vise soit à sensibiliser sur l'importance d'adopter des comportements reflétant les principes du développement durable, soit à partager des connaissances ou des savoir-faire. Parmi les intervenants qui s'engagent sur cette voie, signalons :

- Action re-but
- Association pour l'éducation relative à l'environnement
- Associations touristiques régionales associées
- Carrefour action municipal et famille
- Coalition québécoise contre les ateliers de misère
- Conseil régional de l'environnement du Cœur du Québec
- Laval en fleurs

3. S'engager dans des activités de concertation

Dans le cadre d'une démarche de développement durable, la convergence de l'action est considérée comme un facteur de réussite. Non seulement s'agit-il de mettre en commun les connaissances et le savoir-faire, mais aussi de s'entendre sur l'état de la situation pour agir ensemble, ce qui est l'essence même de la concertation dans une perspective de mobilisation des efforts. Les intervenants qui s'engagent dans cette voie sont notamment :

- Association québécoise de la logistique et d'approvisionnement du secteur de la santé et des services sociaux
- Chantier de l'économie sociale
- Conseil régional de l'environnement de la Gaspésie et des Îles de la Madeleine
- Regroupement des conseils régionaux de l'environnement
- Réseau québécois de villes et villages en santé
- Vivre en Ville

RÉPONSES DES PARTICIPANTS À LA QUESTION 4 : COMMENT PEUT-IL FAVORISER L'INTÉGRATION DES ACTIONS DES PARTENAIRES DE LA SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE? ET AUTRES COMMENTAIRES

Les réponses données à la question 4 de même que les autres commentaires formulés sur le projet de stratégie sont rassemblés sous trois thèmes.

1. Assurer un soutien financier adéquat pour les activités de développement durable

Un grand nombre de commentaires ont porté sur l'absence, dans le document de consultation, de références à la question du financement des actions qu'elle sous-tend. Deux types d'interventions à cet effet sont souhaités :

- l'augmentation du budget du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs pour assurer la mise en œuvre de la stratégie;
- le soutien à des actions d'organismes non gouvernementaux, notamment à l'échelle locale et régionale, qui contribuent à l'atteinte des objectifs de la Stratégie (entre autres par le Fonds vert).

Ces commentaires soulignent les besoins financiers jugés minimaux pour assumer une partie des coûts dits « de transition », c'est-à-dire pour soutenir l'appropriation de la démarche de développement durable par les organismes interpellés, tant gouvernementaux que non gouvernementaux.

Les organismes municipaux, au premier chef la Fédération québécoise des municipalités (FQM) et l'Union des municipalités du Québec (UMQ), ont insisté sur la nécessité de ce soutien financier. Ils estiment avoir déjà de lourdes responsabilités, sans avoir les moyens de les assumer à la hauteur des attentes du gouvernement ou de la population. Considérant d'une part que plusieurs de ces responsabilités cadrent avec les objectifs de la stratégie, ils souhaitent d'abord disposer des outils fiscaux, ou de ressources financières, adéquats pour remplir leur rôle. D'autre part, bien que ni la Loi sur le développement durable ni la Stratégie ne vise directement les organismes municipaux, ils estiment qu'ils auront rapidement des comptes à rendre à la population qu'ils représentent à propos de nouveaux enjeux sociaux, environnementaux et économiques. Ils souhaitent que cette situation soit reconnue de manière à ce qu'ils reçoivent les moyens nécessaires pour faire face à ce mouvement en faveur du développement durable.

2. Adopter davantage de mesures fiscales incitatives et prohibitives

Les outils fiscaux sont perçus par plusieurs intervenants comme porteurs de résultats probants pour la modification des comportements d'individus ou d'organismes, notamment des entreprises, particulièrement au chapitre de la consommation et de la production. Les notions d'internalisation des externalités et d'incitatifs fiscaux sont citées à titre d'exemples.

« Les mentions d'externalités et d'éco fiscalité sont aussi d'excellentes choses, parce que dans une économie de marché comme la notre, ce n'est qu'à travers des outils économiques que des

résultats seront atteints en préservant les libertés individuelles, essentielles à la vie démocratique. » (P-O. Pineau)

3. Tenir le public informé du suivi de la consultation et de la mise en œuvre de la stratégie

Les participants ont notamment exprimé le désir d'être tenus informés du déroulement des choses. Ils estiment également que la démarche de développement durable n'est pas suffisamment diffusée dans la population et que des efforts supplémentaires devraient être déployés à cette fin.

« Nous suggérons la mise en place d'un portail permettant de rendre disponible à un seul endroit toute l'information découlant de la mise en œuvre de la stratégie gouvernementale, en l'occurrence, la Loi, la Stratégie, les plans d'action, les programmes y découlant incluant une synthèse des incitatifs pour les individus et les entreprises, les rapports et les liens utiles, etc. De cette façon, tous les membres de la société civile, selon leurs intérêts, pourraient s'y retrouver et mieux suivre l'action gouvernementale. » (Mouvement des Caisses Desjardins)

Conclusion

Tout au long du processus de consultation publique, des citoyens de tous les horizons ont formulé un grand nombre d'observations et de recommandations afin de bonifier le projet de stratégie. Le diagnostic d'ensemble est relativement clair, il est souhaité:

- que le gouvernement adopte la stratégie;
- qu'il appuie les orientations de la stratégie par un portrait de la situation;
- que la stratégie, ses orientations et objectifs, permette aux intervenants de la société de s'impliquer dans la démarche gouvernementale;

- que le gouvernement identifie des orientations et des objectifs prioritaires ainsi que des cibles et des indicateurs de mesure.

En terminant, on peut citer les propos du Front commun québécois pour une gestion écologique des déchets à l'égard de la démarche gouvernementale :

« L'adoption et l'implantation de la Stratégie gouvernementale de développement durable au sein des organismes de la fonction publique ne seront pas une chose aisée, mais elles sont réalisables. Nous pensons qu'il est préférable de reconnaître ses lacunes ou ses faiblesses ou même ses erreurs lors de mise en œuvre de la Stratégie ou dans celle des plans d'action, si ces dernières sont corrigées avec diligence. Nous croyons qu'il serait plus dommageable de donner une image trop optimiste en ne mettant à l'avant-scène que les histoires à succès qui pourraient en découler. L'idée n'est pas ici d'avoir une attitude défaitiste ou pessimiste mais plutôt d'encourager une attitude réaliste et pragmatique. »



Participants à la consultation publique sur le projet de Stratégie gouvernementale de développement durable

Participants à la commission parlementaire

- Association québécoise pour la promotion de l'éducation relative à l'environnement
- Association québécoise pour l'évaluation d'impacts
- Barreau du Québec
- Centrale des syndicats du Québec (CSQ) - Établissements verts Brundtland
- Centre québécois de développement durable
- Chaire de responsabilité sociale et de développement durable
- Chantier de l'économie sociale
- Coalition québécoise contre les ateliers de misère
- Conférence régionale des élus de la Chaudière-Appalaches
- Conseil patronal de l'environnement du Québec
- Conseil québécois du commerce de détail
- Environnement JEUnesse (ENJEU)
- Équiterre
- Fédération Québécoise des Municipalités
- Fonds d'action québécois en développement durable
- Fonds d'investissement en développement durable
- Front commun québécois pour une gestion écologique des déchets
- Grand Council of the Crees
- Institut de développement durable des Premières Nations du Québec et du Labrador
- Mouvement des Caisses Desjardins du Québec

- Nature Québec
- Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement
- Réseau québécois des groupes écologistes
- Réseau québécois de villes et villages en santé
- Table de concertation des Forum jeunes régionaux
- Union des municipalités du Québec
- Union des producteurs agricoles
- Union paysanne
- Ville de Montréal
- Vérificateur général du Québec / Commissaire au développement durable
- Vivre en ville

Organismes

- Action RE-buts
- Alcoa Canada Première fusion
- Association de promotion des usages de la Quasiturbine
- Association des aménagistes régionaux du Québec
- Association des embouteilleurs d'eau du Québec
- Association des propriétaires d'autobus du Québec (APAQ)
- Association du camionnage du Québec
- Association Habitat Montréal
- Association pour l'air pur (ALAP)

Rapport synthèse sur le projet de Stratégie gouvernementale de développement durable

- Association québécoise de défense des droits des personnes retraitées et préretraitées
- Association québécoise de la logistique et d'approvisionnement du secteur de la santé et des services sociaux (AQLASS)
- Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)
- ATR associées du Québec
- Carrefour action municipale et famille
- Centre de la Nature du mont Saint-Hilaire
- Centre de recherche industrielle du Québec
- Centre de recherche sur le développement territorial (CRDT) - UQAC
- Centre d'études sur les responsabilités sociales, le développement durable et l'éthique
- Centre sur la biodiversité, Université de Montréal
- Chaire en paysage et environnement de l'Université de Montréal et Chaire UNESCO en paysage et environnement
- CKE Technologies Inc.
- Coalition Urgence rurale du Bas-Saint-Laurent
- Coalition Verte Inc.
- Collectif des entreprises d'insertion du Québec
- Collectif du Bas-Richelieu
- Comité consultatif de l'environnement Kativik
- Comité consultatif pour l'environnement de la Baie James (CCEBJ)
- Comité de l'environnement de Chicoutimi
- Comité de Vigilance Environnementale de l'Est de Montréal
- Comité du bassin versant de la Rivière du Lièvre (COBALI)
- Comité régional pour la protection des falaises (CRPF)
- Confédération des syndicats nationaux
- Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec (CRÉPUQ)
- Conférence régionale des élus (CRÉ) de Laval
- Conférence régionale des élus (CRÉ) de la Montérégie Est
- Conférence régionale des élus de Montréal
- Conseil central du Montréal métropolitain CSN
- Conseil de bassin versant de la rivière Bonaventure
- Conseil de bassin versant de la rivière du Sud (COBAVERS)
- Conseil de l'industrie forestière du Québec
- Conseil des entreprises de services environnementaux
- Conseil du patrimoine de Montréal
- Conseil québécois du loisir
- Conseil régional de l'environnement de Lanaudière
- Conseil régional de l'environnement du Centre-du-Québec
- Conseil régional de l'environnement et du développement durable de l'Outaouais
- Conseil régional de l'environnement Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine
- Corporation de gestion Charmes
- Corporation des entreprises en traitement de l'air et du froid (CETAF)
- CTAC
- Direction de la santé publique de l'Agence de la santé et des services sociaux de Lanaudière
- Direction de la santé publique et de l'évaluation de Chaudière-Appalaches.
- École secondaire Mgr-.A.-Parent

Rapport synthèse sur le projet de Stratégie gouvernementale de développement durable

- Éco-promenade des Rivières
- Environnement Mont Tremblant
- Fédération canadienne de l'entreprise indépendante (FCEI)
- Fédération de l'UPA d'Abitibi-Témiscamingue
- Fédération de l'UPA de Saint-Jean-Valleyfield
- Fédération des chambres de commerce du Québec
- Fédération des producteurs de bois du Québec
- Fédération des producteurs de bovins du Québec
- Fédération des producteurs de porcs du Québec
- Fondation-Neuvaction
- Fondation Rivières
- Fonds québécois d'habitation communautaire
- Forum jeunesse de l'Île de Montréal
- Gaïa environnement inc.
- Gaz Métro
- Génie-Vert
- Groupe de promotion pour la prévention en santé (GP²S)
- Groupe de solutions pour un développement durable
- Groupe Faune du Nord-du-Québec
- Héritage Laurentien
- Informatique DLD
- Institut de recherche et de développement en agroenvironnement (IRDA)
- Institut québécois de la biodiversité (IQBIO)
- LAVAL EN FLEURS
- Lavigie conseil
- Les Clubs 4-H du Québec
- Les Constructions Sodero Inc
- Memphrémagog Conservation Inc.
- Mouvement Au Courant
- Mouvement québécois des vacances familiales
- MRC de Memphrémagog
- MRC de Nicolet-Yamaska
- Nation Huronne-Wendat
- Ordre des agronomes du Québec
- Paysages estriens
- RAPPEL
- Recyclo-centre
- Regroupement des commissions scolaires Chaudière-Appalaches
- Regroupement des Locataires des Terres Publiques Du Québec Inc.
- Regroupement des organisations de bassin versant du Québec (ROBVQ)
- Réseau Environnement
- Réseau québécois de revitalisation intégrée
- Réseau québécois des femmes en environnement
- Roche ltée, Groupe-conseil
- SFK Pâte
- Société de la rivière St-Charles
- Société d'horticulture et d'écologie de Boucherville
- Société Makivik
- Société québécoise de spéléologie
- Solidarité rurale du Québec
- Syndicat de la fonction publique du Québec (SFPQ)

Rapport synthèse sur le projet de Stratégie gouvernementale de développement durable

- Table des organisateurs et organisatrices communautaires du CSSS Lanaudière
- Table des partenaires du développement social de Lanaudière
- Table jeunesse du Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs
- Tembec
- Université du Québec à Montréal
- Université Laval
- Vigilance Action Citoyens Pierrefonds
- Ville de Longueuil
- Vision Développement Durable
- John Edwards
- Bjenk Ellefsen
- Jorge Escalante-gafau
- Evans Fournier
- Louise Fecteau
- Blaise Gagnon
- Catherine Gaudreau
- Isidore Grouchenstein
- Simon Guertin-Armstrong
- B. Jeanette
- Marco Jetté
- Yves Lacombe
- Nancy Lampron
- Paul Mendes-Gagnier
- Jean Morin
- Eric Muise
- Marc-André Paquet
- Jean-François Pearson
- Denis Pelletier
- Yvan Péloquin
- Pierre-Olivier Pineau
- Isabeau Prémont-Schwarz
- Hugo Raymond
- Raymond Lord
- Nicolas Thibodeau
- Yannick Tremblay
- Alain Vézina

Citoyens

- Robert Allie
- Maurice Bergeron
- Olivier Boiral
- Michèle Borchers
- François Bouchard
- Conrad Caron
- Guy Charbonneau
- Colette Claing
- Marc Constantineau
- Alain Coutu
- Jacques Demers
- Jean-hugues Deschenes
- Roger Drolet
- Sébastien Dubois



*Développement durable,
Environnement
et Parcs*

Québec 